



Le TCF\_IRN répond aux nouvelles dispositions introduites par le ministère français de l'intérieur (Décret n° 2019-1507 du 30 décembre 2019 fixant le niveau requis en français :

- A2 pour les postulants à l'obtention de la carte de résident pluriannuelle
- B1 pour les postulants à la naturalisation.

### **DATES DES SESSIONS TCF\_IRN**

Les sessions sont organisées **chaque mois**.  
Contacter le CPE pour obtenir la prochaine date : [contact@cpe-as.fr](mailto:contact@cpe-as.fr) 04 92 53 61 19

### **LE TCF INTÉGRATION RÉSIDENTICE & NATIONALITÉ 4 épreuves obligatoires.**

- Compréhension orale (20 questions) épreuve collective  
Durée : 15 minutes
- Expression orale (3 tâches) épreuve individuelle  
Durée : 10 minutes
- Compréhension écrite (40 questions) épreuve collective  
Durée : 20 minutes
- Expression écrite (3 tâches) épreuve collective  
Durée : 30 minutes

### **TARIF**

**140€**

Attention : paiement obligatoire à l'inscription / aucun remboursement ne sera possible une fois votre inscription validée.

### **POUR VOUS ENTRAÎNER AUX EPREUVES**

Le site de **TV5 monde** vous propose des séries d'activités (compréhension orale, structure de la langue, compréhension écrite).

### **POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS.**

Séverine CHANAVAT  
04 92 53 61 19  
[s.chanavat@cpe-as.fr](mailto:s.chanavat@cpe-as.fr)